

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 25 mars 2015 à 9 h 30
« Les retraités : approches territoriales »

Document N° 02

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

La répartition démographique des retraités sur le territoire national

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

La répartition démographique des retraités sur le territoire national

Ce document décrit où vivent les retraités sur le territoire national (France entière y compris DOM), en exploitant les données publiées par l'INSEE, issues principalement du recensement de la population, selon différents découpages géographiques : par région, département ou catégories de communes (communes rurales et communes urbaines par exemple).

Sont présentées successivement :

- la part des retraités dans la population en 2011 (partie 1) ;
- la composition de la population retraitée par sexe et âge en 2011, en lien avec l'espérance de vie des femmes et des hommes à 60 ans (partie 2) ;
- l'évolution entre 1968 et 2040 de la part des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population (partie 3) ;
- les migrations interrégionales et interdépartementales des personnes âgées de 60 ans et plus et des retraités entre 2003 et 2008 (partie 4).

1. La part des retraités dans la population en 2011

La répartition des retraités sur le territoire national est loin d'être homogène : la part des retraités dans la population d'une zone géographique (département, commune, etc.) varie sensiblement d'une zone à l'autre. Cette variabilité peut résulter de multiples facteurs : différentiels locaux en matière de natalité ou d'espérance de vie, migrations avant et pendant la retraite, histoire passée de ces migrations, départs à la retraite plus ou moins précoces en lien avec la structure locale par catégories socioprofessionnelle, différences de taux d'emploi, etc. Ce document reste essentiellement descriptif et ne prétend pas expliquer les différences observées.

Les résultats qui suivent sont issus du recensement de la population pour l'année 2011 (résultats calculés par l'INSEE à partir des enquêtes de recensement menées entre 2009 et 2013¹). Il s'agit des dernières données disponibles à ce jour issues du recensement.

On s'intéresse à la part des retraités dans la population d'une zone en 2011. Un retraité est défini ici comme une personne de 55 ans ou plus qui s'est déclaré comme retraité (ou préretraité) à la question « *Quelle est votre situation principale ?* » dans le bulletin individuel du recensement.

1.1 La part des retraités dans la population selon le département

En France métropolitaine, la part des retraités dans la population varie du simple au double selon les régions ou les départements. Elle est minimale en Ile-de-France (15,5 % en 2011

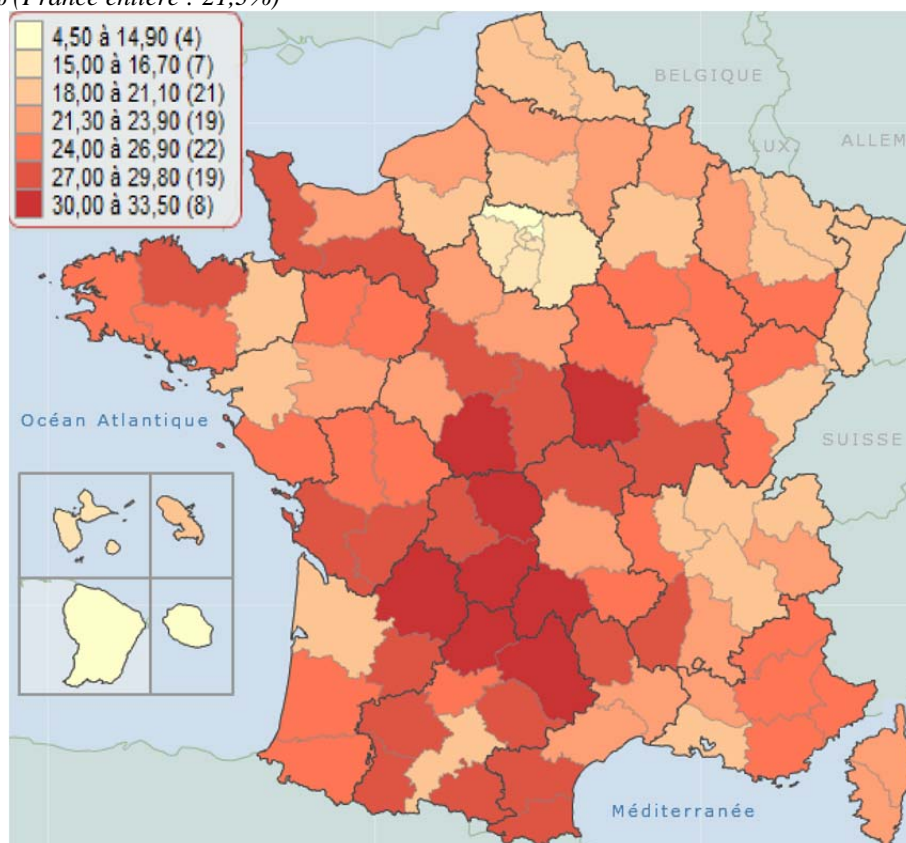
¹ Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008.

pour la région et 13,4 % pour le département de la Seine-Saint-Denis), tandis qu'elle est maximale dans le Limousin (29,2 % pour la région et 33,5 % pour le département de la Creuse). En général, cette part est élevée dans les départements du Massif central, de l'Ouest ou du Sud, tandis qu'elle est relativement faible dans les départements du Nord et de l'Est (figure 1).

Les départements d'outre-mer et notamment la Guyane comptent relativement peu de retraités : leur part en 2011 est de 18,4 % en Martinique, 16,7 % en Guadeloupe, 10,5 % à la Réunion et seulement 4,5 % en Guyane.

Figure 1 – Part des retraités de 55 ans et plus dans la population en 2011
par département

en % (France entière : 21,3%)



Source : INSEE, recensement 2011

1.2 La part des retraités dans la population selon la commune

La part des retraités est extrêmement variable d'une commune à l'autre. Dans les très petites communes, elle peut varier de 0 à 100 %. Même en se restreignant aux communes de 10 000 habitants ou plus, elle varie de 2 % à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane) à 54 % aux Sables d'Olonne (Vendée).

Outre les écarts entre régions précédemment décrits, la carte par commune (figure 2) met en évidence deux constats :

- beaucoup de retraités choisissent de vivre en bord de mer, notamment le long du littoral vendéen ou charentais, où ils représentent la majorité de la population dans

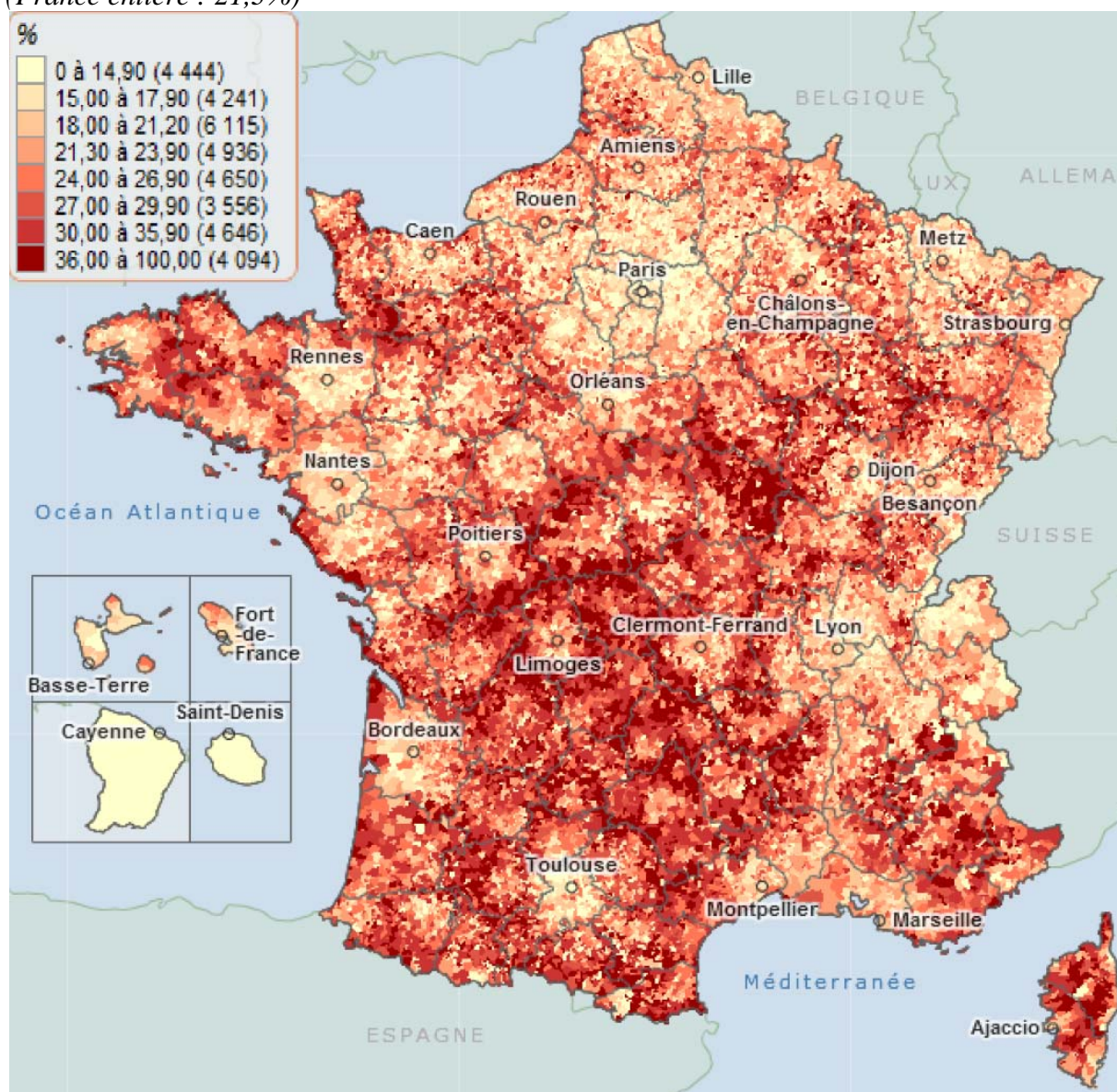
plusieurs villes (Jard-sur-Mer, Saint-Georges de Didonne, L'Aiguillon-sur-Mer, Les Sables d'Olonne, etc.) ;

- les retraités semblent, en proportion, plus nombreux en milieu rural isolé qu' autour des grandes villes.

Afin de mieux mettre en évidence ce dernier constat, on utilise dans la partie suivante les classifications des communes urbaines et rurales mises au point par l'INSEE.

Figure 2 – Part des retraités de 55 ans et plus dans la population en 2011
par commune

(France entière : 21,3%)



Source : INSEE, recensement 2011

1.3 La part des retraités dans la population en milieu urbain et rural

Une première typologie habituelle de l'INSEE distingue les communes rurales et les communes urbaines.

La distinction urbain/rural est fondée sur la notion d'agglomération (ou unité urbaine). On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Une commune est urbaine si elle appartient majoritairement à une unité urbaine, sinon elle est rurale.

Un quart des retraités (contre 22 % de la population) vivent dans une commune rurale (tableau 1). La simple classification urbain/rural ne suffit guère pour caractériser les lieux où vivent les retraités : la part des retraités dans la population communale est, en moyenne, à peine plus élevée dans les communes rurales (23,6 %) que dans les communes urbaines (20,6 %).

A l'intérieur de chaque unité urbaine, l'INSEE répartit les différentes communes de l'agglomération en une (ou parfois plusieurs) ville(s)-centre(s) et des communes de banlieue². Cette répartition est fondée sur le nombre d'habitants de chaque commune³. Certaines agglomérations ne comportent pas de banlieue

La part des retraités est en moyenne légèrement plus élevée dans les villes-centres que dans les banlieues. Cependant l'écart est peu marqué.

Tableau 1 – Part des retraités de 55 ans et plus dans la population en 2011
dans les communes urbaines et rurales

Type de commune	Population totale (milliers)	Retraités (milliers)	Part des retraités dans la zone	Répartition des retraités
Communes urbaines	50 392	10 391	20,6%	75,2%
- Villes-centres	26 276	5 655	21,5%	40,9%
- Banlieues	24 116	4 736	19,6%	34,3%
Communes rurales	14 541	3 434	23,6%	24,8%
Ensemble France métropole+DOM	64 933	13 825	21,3%	100,0%

Source : INSEE, recensement 2011

Afin de mieux caractériser les lieux de vie des retraités, on a donc recouru à une deuxième typologie plus élaborée, mise au point récemment par l'INSEE, qui repose sur la notion d'aire urbaine (**document n°2 bis**). Cette notion d'aire urbaine est fondée sur la localisation des emplois.

² Lorsque l'agglomération comporte une seule commune, cas qui est peu fréquent, l'INSEE parle de ville isolée. Nous reclassons ici ces villes isolées avec les villes-centres, pour éviter la confusion avec la notion de commune isolée hors influence des pôles urbains présentée dans la suite de ce document.

³ Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres.

Une aire urbaine est un ensemble de communes rassemblant un pôle urbain et sa couronne. L'INSEE définit un pôle urbain comme une agglomération (ou unité urbaine) offrant plus de 1 500 emplois, au sein de laquelle on peut distinguer la (ou parfois les) ville(s)-centre(s) et les communes de banlieue. Sa couronne correspond à un espace périurbain, situé hors de l'agglomération, qui vit sous l'influence du pôle urbain en termes d'emplois : dans la couronne, plus de 40 % des actifs se déplacent hors de la commune où ils habitent pour aller travailler dans le pôle urbain (ou, par extension, dans une autre commune de sa couronne)⁴.

Afin de classer les aires urbaines selon leur taille, l'INSEE distingue les grandes aires urbaines (lorsque le pôle urbain offre plus de 10 000 emplois) et les petites et moyennes aires urbaines (lorsque le pôle urbain offre entre 1 500 et 10 000 emplois). Parmi les 230 grandes aires urbaines définies par l'INSEE, il nous a paru utile de distinguer, d'une part, l'aire urbaine de Paris, qui s'étend au-delà des frontières de l'Ile-de-France, et, d'autre part, les dix principales aires urbaines de province par le nombre d'habitants : Lyon, Marseille & Aix-en-Provence, Toulouse, Lille, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Grenoble et Rennes.

Il existe également des communes, dites multipolarisées, qui vivent sous l'influence de plusieurs pôles urbains⁵. Nous les avons classées ici au sein des aires urbaines⁶.

En dehors des aires urbaines, il subsiste enfin des communes dites isolées - rurales pour la plupart⁷ - qui ne vivent sous l'influence d'aucun pôle urbain et ne représentent que 5 % de la population (**document n°2bis**).

Les retraités sont nettement surreprésentés dans ces communes isolées puisqu'ils représentent en moyenne 30,8 % de leur population, alors qu'ils ne représentent en moyenne que 20,8 % de la population des aires urbaines. Pour autant, les retraités vivant dans les communes isolées ne représentent que 6,7 % des retraités (tableau 2).

Au sein des aires urbaines, la part des retraités diminue nettement en fonction de la taille de l'aire urbaine : 26,8 % dans les petites et moyennes aires ; 22,0 % dans les grandes aires (hors Paris et les dix grandes villes de province) ; 19,1 % autour des dix principales villes de province ; 15,6 % dans l'aire urbaine de Paris.

Au total, la part des retraités dans la population varie du simple au double entre l'espace rural isolé et l'aire urbaine de Paris : plus une commune vit sous l'influence d'une grande ville, moins elle compte de retraités (en proportion) dans sa population.

⁴ Les communes de la couronne sont soit des communes rurales, soit des communes urbaines appartenant à des agglomérations trop petites pour constituer un pôle urbain (moins de 1 500 emplois), soit des communes urbaines appartenant à un petit pôle urbain qui vit sous l'influence d'un pôle urbain plus important.

⁵ Plus de 40 % des actifs de la commune se déplacent pour aller travailler dans plusieurs pôles urbains ou dans leur couronne.

⁶ La typologie de l'INSEE (voir document n°2bis) les classe dans un « espace à dominante urbaine » ou « espace des aires urbaines » comprenant les aires urbaines proprement dites (pôles et couronnes) et les communes multipolarisées.

⁷ Il y a aussi quelques communes urbaines appartenant à des agglomérations trop petites pour constituer un pôle urbain (moins de 1 500 emplois). A l'inverse, toutes les communes rurales ne sont pas des communes isolées ; la plupart se situent soit dans les couronnes des pôles urbains, soit parmi les communes multipolarisées. Voir document n°2bis.

En revanche, au sein de chaque aire urbaine, la part des retraités dans la population varie peu en moyenne entre la ville-centre, la banlieue et la couronne. A Paris, la proportion de retraités est légèrement plus élevée dans la couronne que dans l'agglomération. C'est l'inverse dans les petites et moyennes aires urbaines.

Les figures 3.1 à 3.4 désagrègent les résultats de la figure 2, en visualisant les aires urbaines selon leur taille et l'espace à dominante rurale. Ces cartes illustrent les résultats précédents : lorsque l'on passe des principales aires urbaines à l'espace à dominante rurale, la proportion de retraités augmente (couleur de plus en plus foncée). Ces cartes montrent aussi que la part des retraités dans la population tend à être relativement faible dans certaines régions de l'Est (Alpes, Jura, Moselle) et dans les DOM, y compris en milieu rural.

Tableau 2 – Part des retraités de 55 ans et plus dans la population en 2011
selon une classification des communes d'après le zonage en aires urbaines de l'INSEE

Type de commune	Population totale (milliers)	Retraités (milliers)	Part des retraités dans la zone	Répartition des retraités
Aire urbaine de Paris	12 293	1 915	15,6%	13,8%
- Paris intra muros	2 250	346	15,4%	2,5%
- Banlieue parisienne	8 266	1 250	15,1%	9,0%
- Couronne parisienne	1 777	318	17,9%	2,3%
Dix principales aires urbaines de province*	11 467	2 186	19,1%	15,8%
- Villes-centres des pôles urbains	3 526	613	17,4%	4,4%
- Banlieues des pôles urbains	5 172	1 042	20,1%	7,5%
- Couronnes	2 769	531	19,2%	3,8%
Autres grandes aires urbaines	29 896	6 580	22,0%	47,6%
- Villes-centres des pôles urbains	10 443	2 253	21,6%	16,3%
- Banlieues des pôles urbains	8 522	1 943	22,8%	14,1%
- Couronnes	7 538	1 619	21,5%	11,7%
- Communes multipolarisées	3 393	764	22,5%	5,5%
Petites et moyennes aires urbaines	8 250	2 211	26,8%	16,0%
- Villes-centres des pôles urbains	3 491	974	27,9%	7,0%
- Banlieues des pôles urbains	810	221	27,2%	1,6%
- Couronnes	527	130	24,7%	0,9%
- Communes multipolarisées	3 422	886	25,9%	6,4%
Communes isolées (hors influence des pôles)	3 026	933	30,8%	6,7%
Ensemble France métropole+DOM	64 933	13 825	21,3%	100,0%

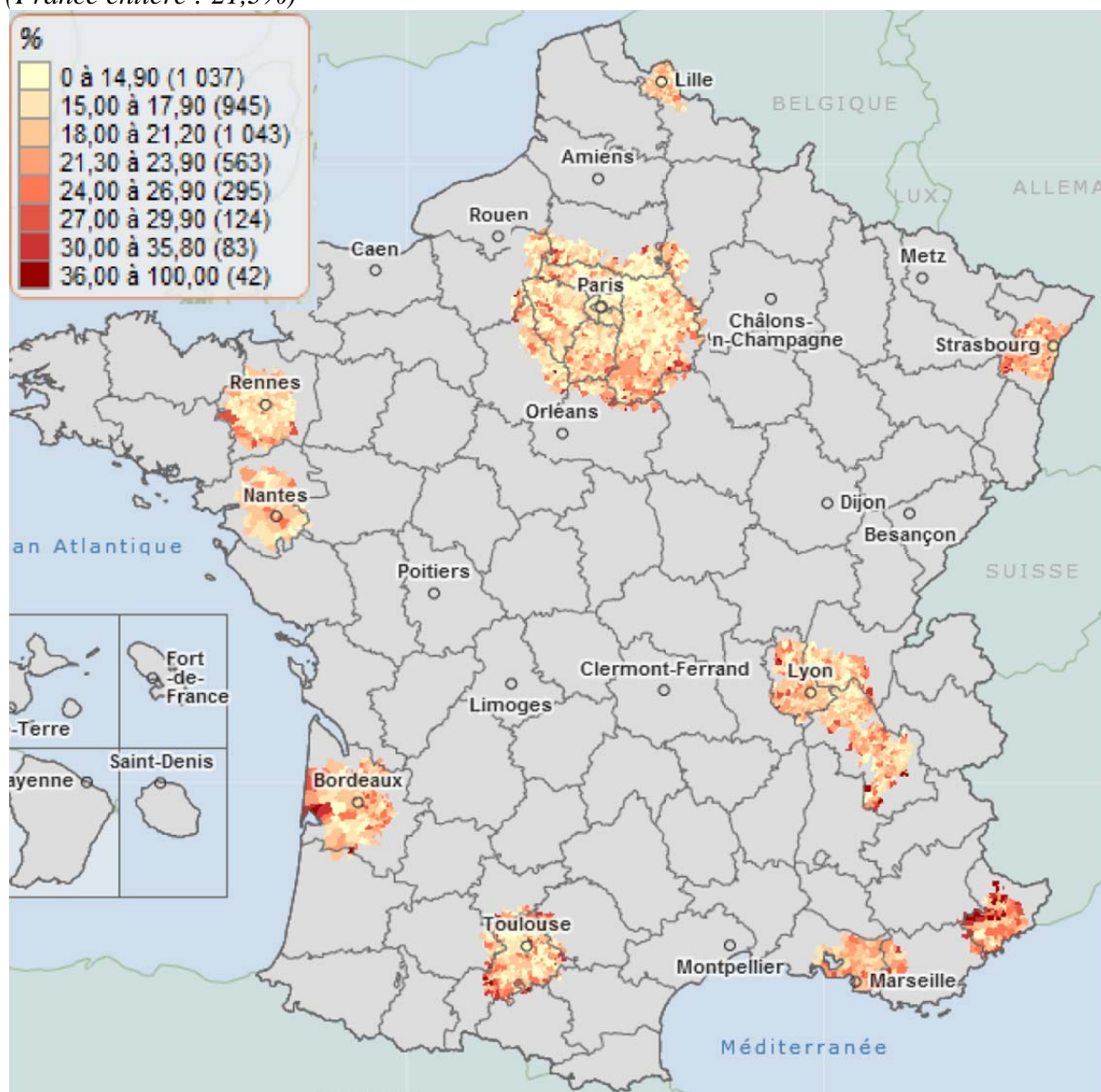
(*) par taille décroissante : Lyon, Marseille & Aix-en-Provence, Toulouse, Lille, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Grenoble, Rennes.

Source : INSEE, recensement 2011

Figure 3.1 – Part des retraités de 55 ans et plus dans la population en 2011

1 - Aires urbaines de Paris et des dix principales villes de province

(France entière : 21,3%)

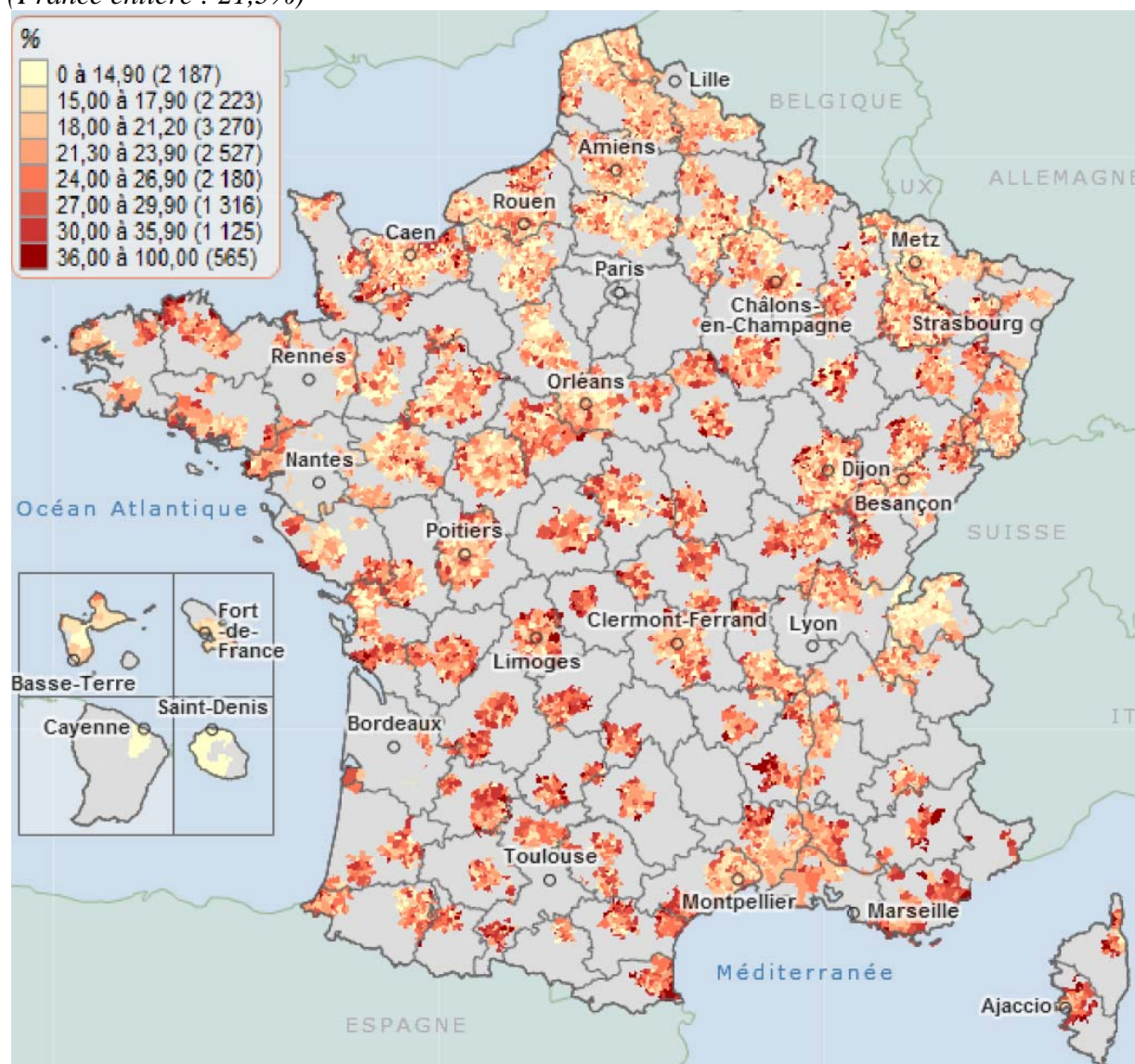


Source : INSEE, recensement 2011

Figure 3.2 – Part des retraités de 55 ans et plus dans la population en 2011

2 – Autres grandes aires urbaines (y compris communes multipolarisées)

(France entière : 21,3%)

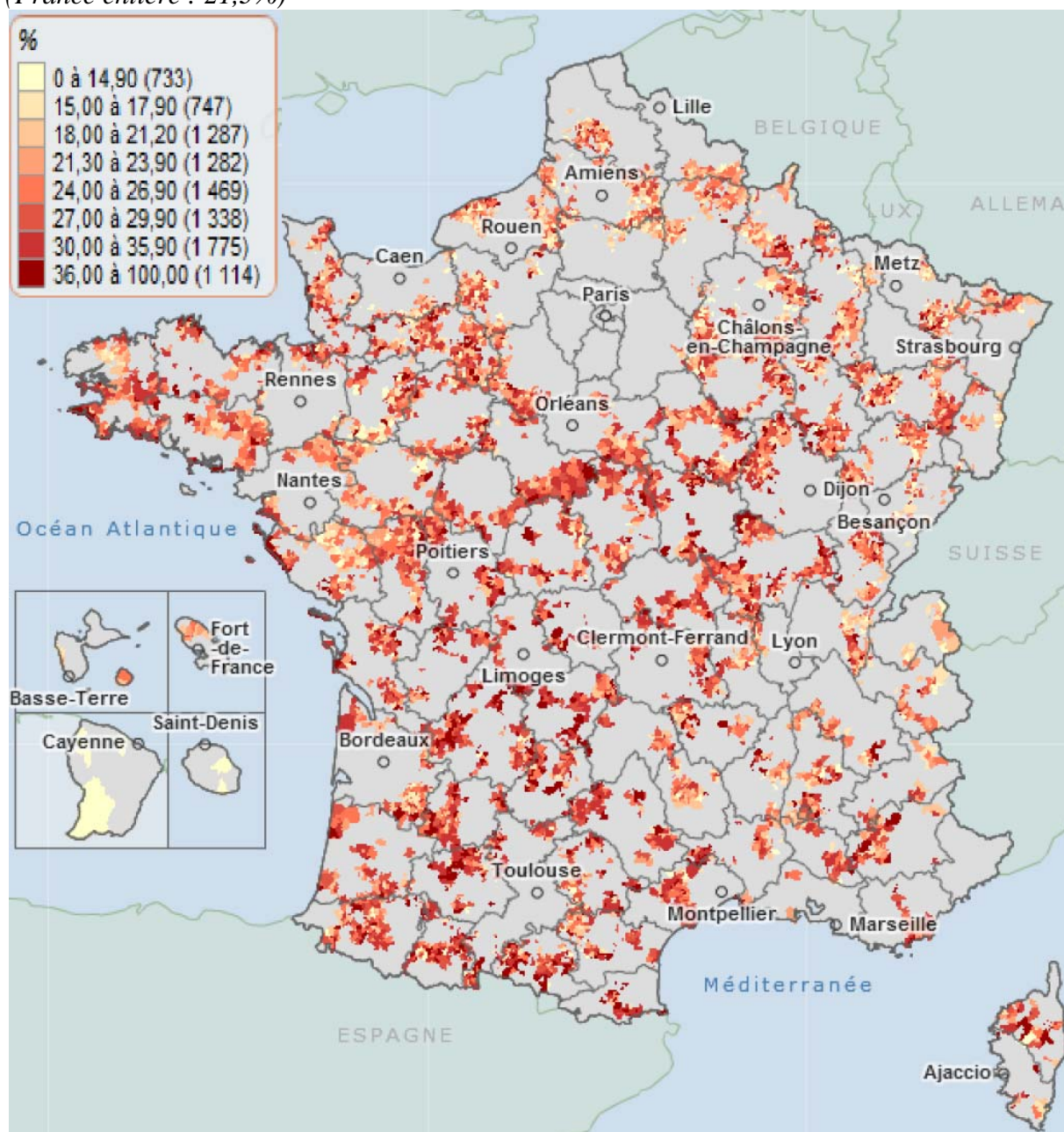


Source : INSEE, recensement 2011

Figure 3.3 – Part des retraités de 55 ans et plus dans la population en 2011

3 – Petites et moyennes aires urbaines (y compris communes multipolarisées)

(France entière : 21,3%)

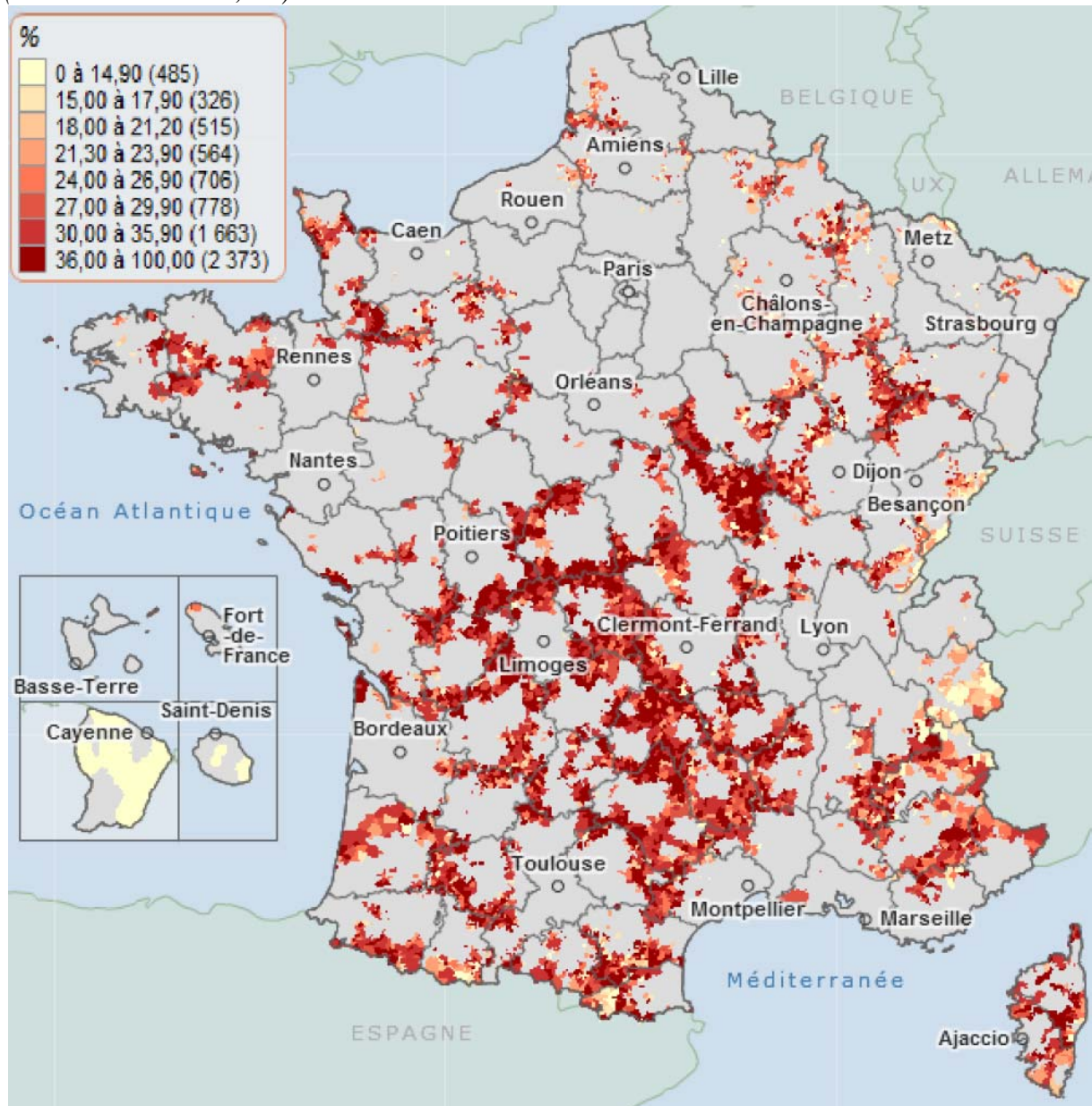


Source : INSEE, recensement 2011

Figure 3.4 – Part des retraités de 55 ans et plus dans la population en 2011

4 - Communes isolées (hors influence des pôles)

(France entière : 21,3%)



Source : INSEE, recensement 2011

2. Structure par âge et par sexe des retraités en 2011

Les données publiées du recensement permettent de ventiler les retraités selon le sexe et selon deux tranches d'âge, les personnes de moins de 75 ans et les personnes de 75 ans et plus⁸ (figure 4).

En première approximation, les quatre cartes ainsi obtenues se ressemblent : les départements où la part des retraités est la plus élevée comptent beaucoup de retraités dans chacune des quatre catégories croisant le sexe et la tranche d'âge. Certains départements se singularisent toutefois, comme les Alpes-Maritimes qui comportent beaucoup de femmes âgées.

Une analyse plus fine montre cependant que la part des personnes âgées de 75 ans et plus parmi les retraités et la part des femmes parmi les retraités varie sensiblement selon les départements. Deux tendances se dessinent :

- la population retraitée est plus âgée dans le Sud-Ouest et la région PACA que dans le Nord et l'Est (figure 5) ;
- la population retraitée est plus féminine dans un vaste ensemble situé du centre au Nord-Ouest du pays (figure 6).

Ces résultats peuvent provenir de multiples facteurs comme les différentiels régionaux d'âge de départ à la retraite et d'espérance de vie, ainsi que les migrations (par exemple les migrations des jeunes retraités contribuent à « rajeunir » le littoral atlantique).

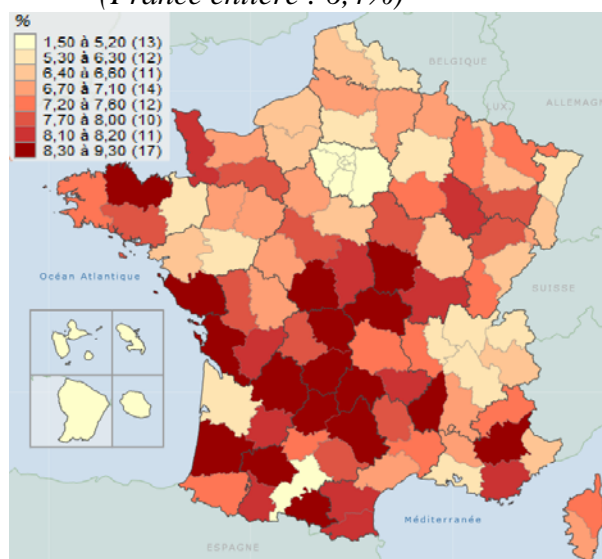
Parmi ces facteurs, il convient de noter que l'espérance de vie à 60 ans varie sensiblement selon les départements, allant de 22,5 années dans le Nord-Pas de Calais à 26 ans à Paris pour l'ensemble des deux sexes (figure 7). Ces différentiels régionaux sont plus marqués pour les hommes que pour les femmes, avec une espérance de vie relativement courte des hommes dans le Nord. Par ailleurs la carte des différentiels régionaux n'est pas la même pour les femmes et les hommes : dans l'Ouest, les femmes vivent plus longtemps que la moyenne nationale, mais les hommes vivent moins longtemps. Au total, les hommes vivent beaucoup moins longtemps que les femmes dans le Nord et l'Ouest, d'où une population retraitée plus féminine.

⁸ Par convention, on suppose ici que toutes les personnes de 75 ans et plus sont retraités. Ainsi on calcule le nombre de retraités de moins de 75 ans, à partir des données publiées, comme la différence entre le nombre total de retraités (tous âges confondus) et le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus.

Figure 4 – Part des retraités dans la population en 2011

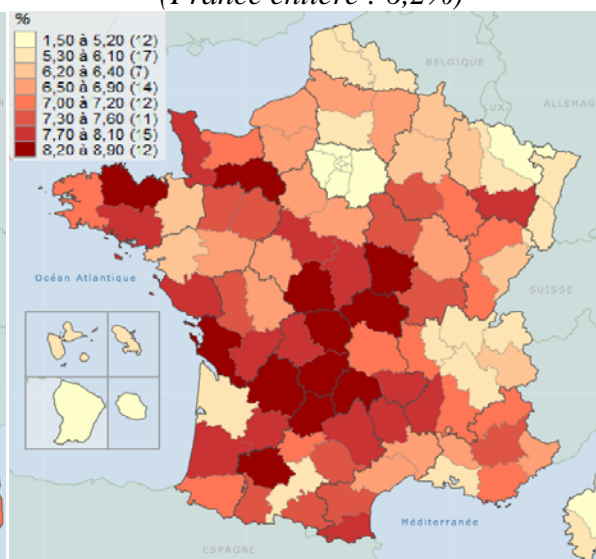
Hommes retraités de moins de 75 ans

(France entière : 6,4%)



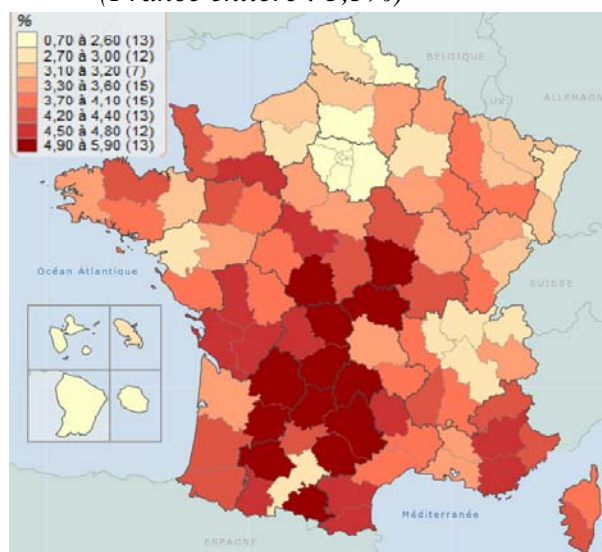
Femmes retraitées de moins de 75 ans

(France entière : 6,2%)



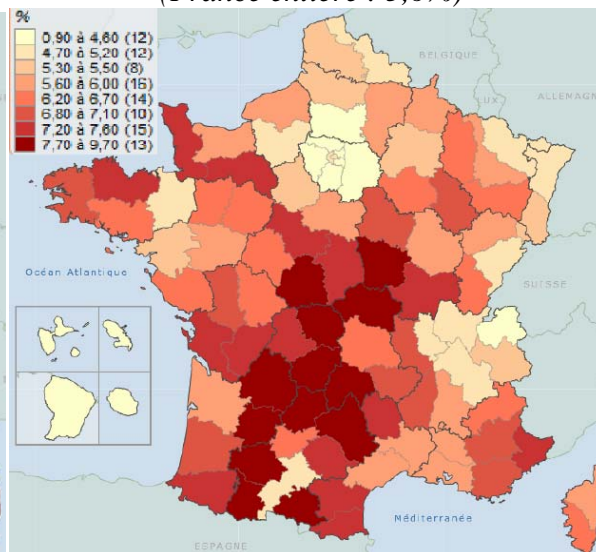
Hommes de 75 ans et plus

(France entière : 3,3%)



Femmes de 75 ans et plus

(France entière : 5,6%)

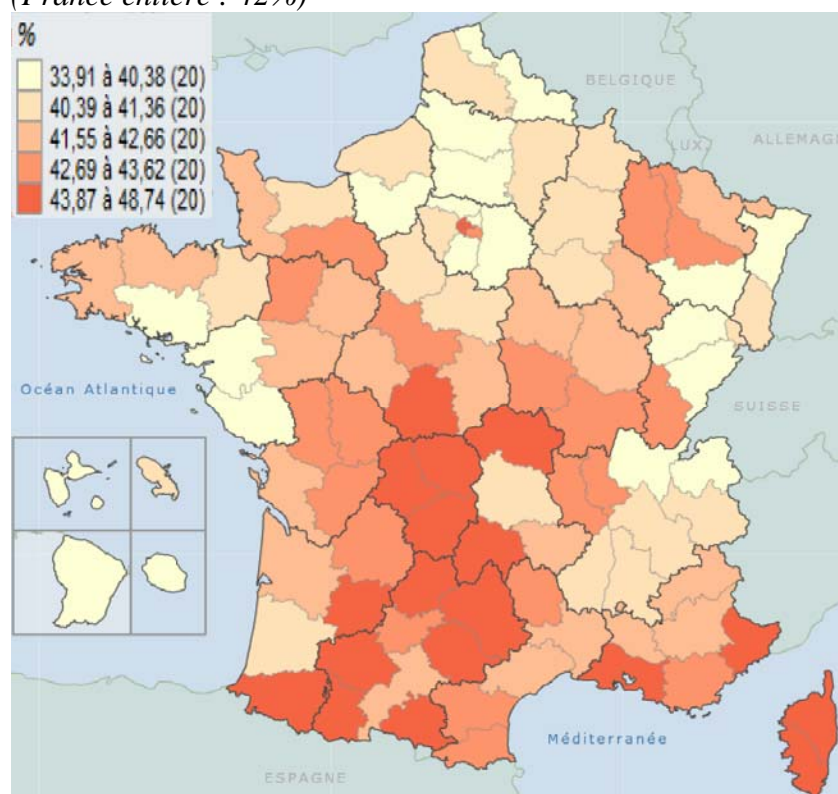


Lecture : pour la France entière, les retraités (21,5% de la population⁹) se répartissent entre les hommes et les femmes de 75 ans et plus (respectivement 3,3% et 5,6% de la population) et les autres retraités hommes ou femmes de moins de 75 ans (respectivement 6,4% et 6,2% de la population).

Source : INSEE, recensement 2011

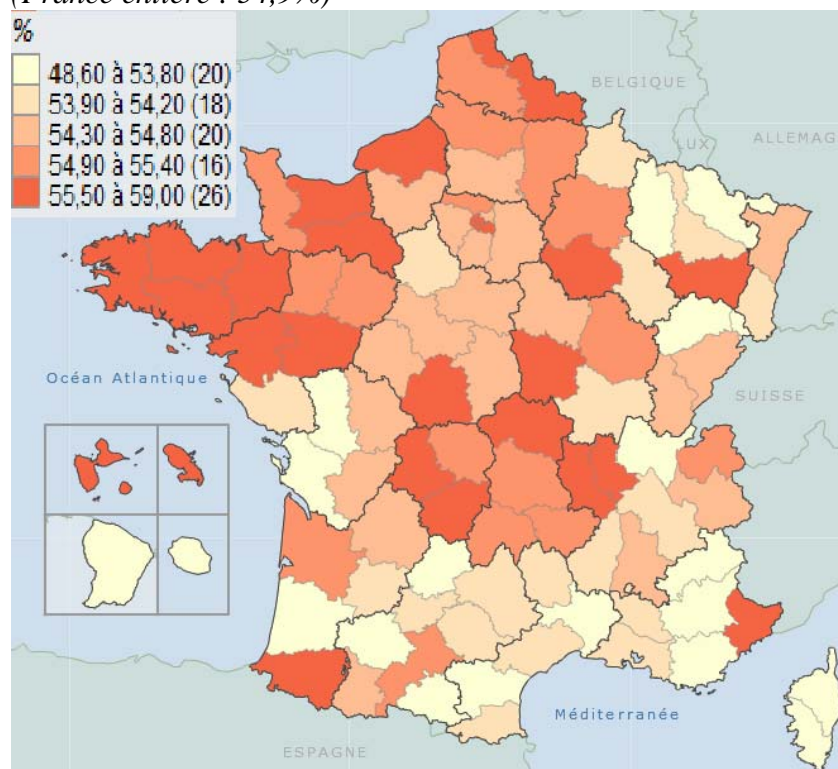
⁹ Y compris ici les moins de 55 ans.

Figure 5 – Part des 75 ans et plus parmi les retraités en 2011
(France entière : 42%)



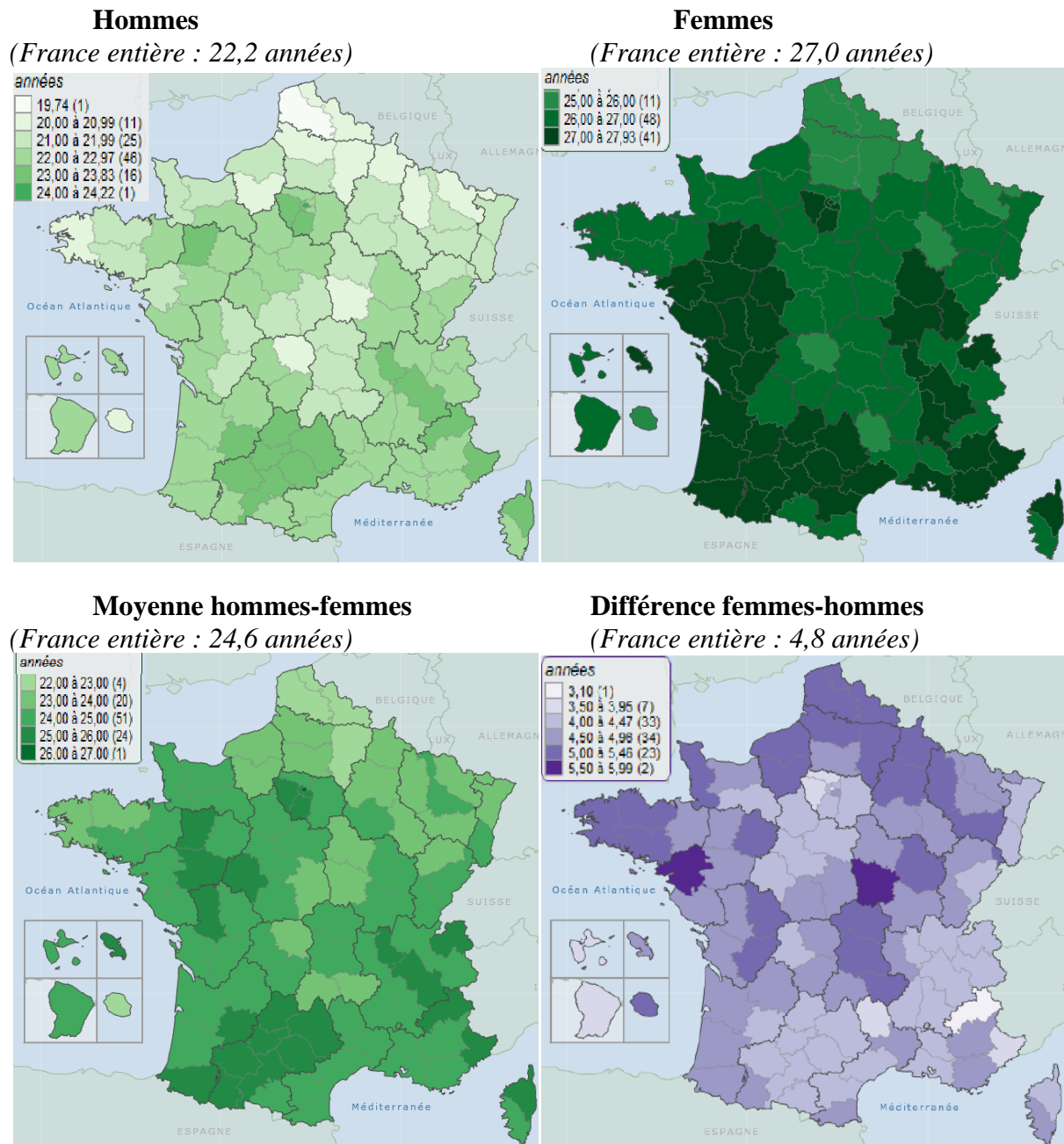
Source : INSEE, recensement 2011

Figure 6 – Part des femmes parmi les retraités en 2011
(France entière : 54,9%)



Source : INSEE, recensement 2011

Figure 7 – Espérance de vie à 60 ans en 2009



Source : INSEE, Etat civil

3. Evolutions passées ou projetées de la part de personnes âgées de 60 ans et plus

Les données des recensements passés permettent de suivre le vieillissement démographique au niveau départemental. On considère ici trois années : 1968, 1990 et 2011. Afin d'anticiper les évolutions futures, l'INSEE a désagrégé au niveau régional et départemental ses dernières projections démographiques datant de 2010 (présentées au COR lors de la séance de décembre 2010), à l'horizon 2040, en utilisant le modèle Omphale¹⁰.

Il est ainsi possible de suivre la part des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population de chaque département, de 1968 à 2040. Ces résultats ne tiennent compte que du vieillissement démographique national et des migrations interrégionales. Ils ne reflètent pas tout à fait l'évolution passée et future du nombre de retraités au niveau régional, compte tenu de possibles disparités régionales en matière de comportement de départ à la retraite.

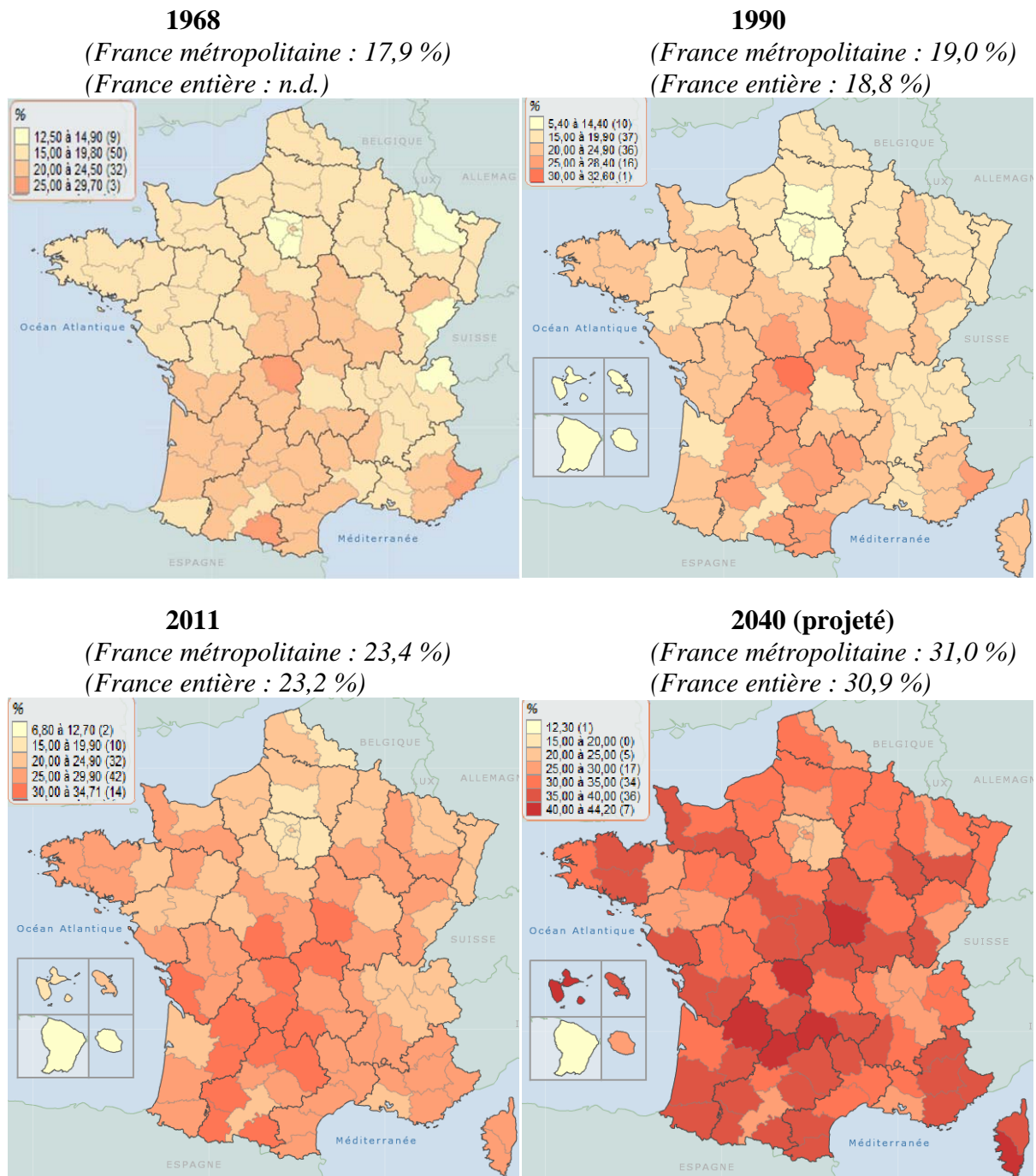
Au niveau national, rappelons que le vieillissement démographique a été peu marqué jusqu'en 2006, mais qu'il est rapide depuis et le restera jusque vers 2040. Cette tendance générale se décline au niveau de chaque département. Elle devrait conduire en 2040 à une part des personnes de 60 ans et plus allant, en métropole, de 22 % en Seine-Saint-Denis (22 à 25 % en Ile-de-France) à plus de 40 % dans 7 départements, dont 44 % dans la Creuse.

Les principales disparités départementales (Ile-de-France relativement jeune, Massif central relativement âgé) se maintiennent globalement entre 1968 et 2040 (figure 8). Toutefois, certains départements « jeunes » par le passé (Corse, Guadeloupe, Martinique) ont déjà connu et devraient connaître d'ici 2040 un vieillissement accéléré, au point de figurer en 2040 parmi les départements comptant le plus de personnes âgées en proportion.

Le vieillissement démographique devrait concerner tous les départements entre 2011 et 2040, ce qui n'était pas le cas par le passé (figure 9). Entre 1968 et 1990, la population vieillissait dans la plupart des départements tandis que certains départements (bassin parisien, Alsace) rajeunissaient. Entre 1990 et 2011, tous les départements ont vieilli, mais la part des personnes âgées n'a pratiquement pas augmenté dans certains départements.

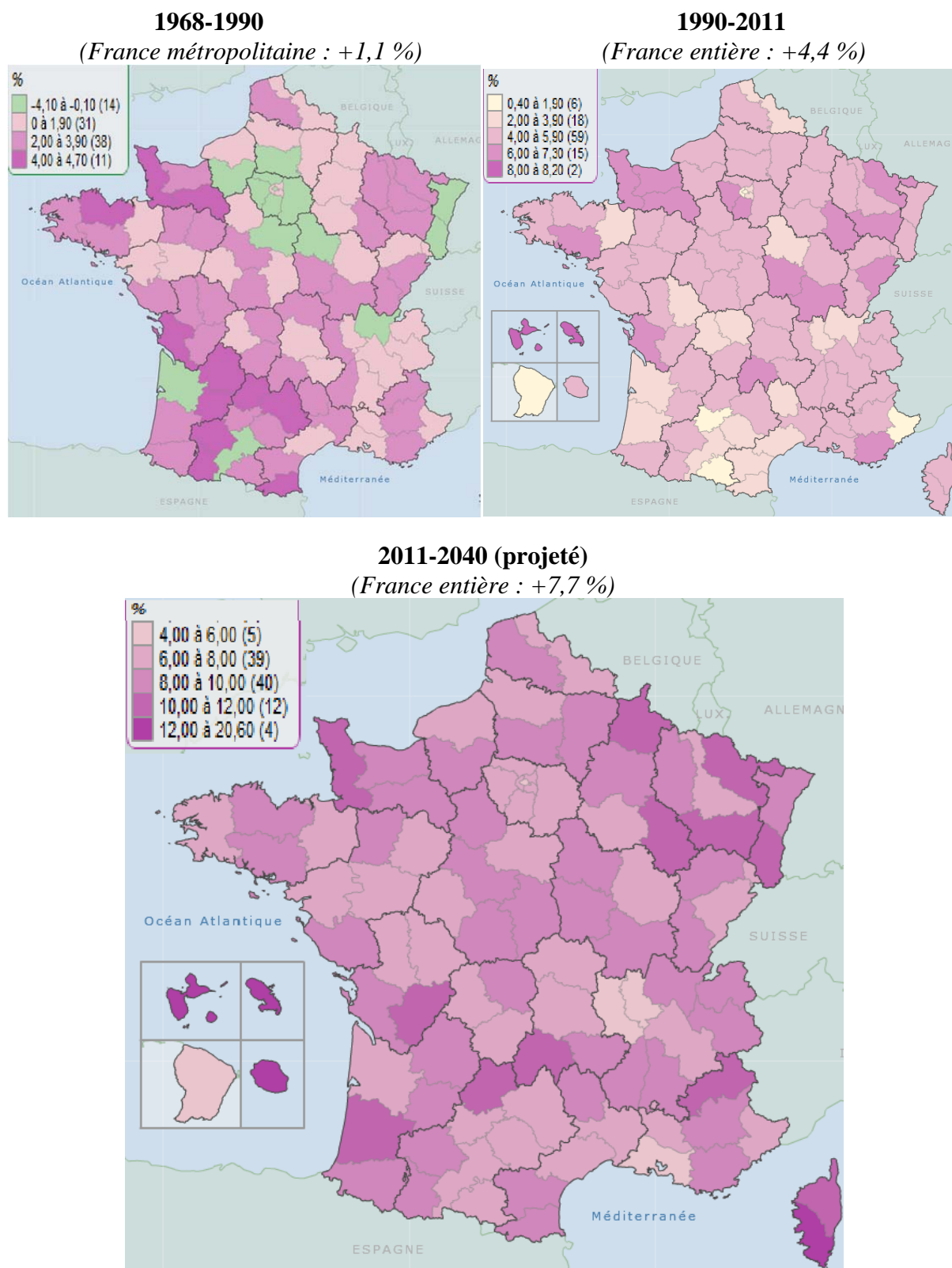
¹⁰ Olivier Léon, « La population des régions en 2040 », INSEE Première n°1326, décembre 2010.

Figure 8 – Part des personnes de 60 ans et plus dans la population



Source : INSEE, recensements 1968 à 2011, et projections Omphale 2007-2040

Figure 9 – Variation de la part des personnes de 60 ans et plus dans la population



Lecture : entre 1968 et 1990, la part des 60 ans et plus dans la population est passée de 17,9% à 19,0% en France métropolitaine, soit une variation de la part de +1,1 %.

Source : INSEE, recensements 1968 à 2011, et projections Omphale 2007-2040

4. Migrations interrégionales et interdépartementales des retraités et personnes âgées de 60 ans et plus

Les données les plus récentes permettant de suivre sur cinq ans les migrations interrégionales et interdépartementales sont issues du recensement 2008, portant sur les migrations intervenues entre 2003 et 2008¹¹. Les résultats présentés ici concernent les migrations interrégionales ou interdépartementales des retraités ou des personnes âgées. On s'intéresse uniquement aux migrations internes au territoire national (métropole + DOM), non compris les migrations de et vers l'étranger ou les territoires d'outre-mer.

Pour une population donnée, par exemple les retraités, on définit le taux de migration nette de chaque région ou département comme le solde du taux d'entrants et du taux de sortants. Le taux annuel d'entrants des retraités dans une région (un département) est le rapport entre le nombre de retraités entrants chaque année¹² dans cette région (ce département) et le nombre de retraités vivant dans cette région (ce département). De même, le taux annuel de sortants des retraités dans une région (un département) est le rapport entre le nombre de retraités quittant chaque année cette région (ce département) et le nombre de retraités vivant dans cette région (ce département).

Les retraités sont moins mobiles que le reste de la population : un peu moins de 1 % d'entre eux change chaque année de département de résidence. Les flux migratoires se dirigent clairement depuis le Nord-Est vers le Sud et l'Ouest (figure 10). Le taux annuel de migration nette est le plus déficitaire en Ile-de-France (-1,4 %) tandis qu'il est le plus excédentaire (environ +1 %) dans plusieurs départements du littoral atlantique ou en Corse.

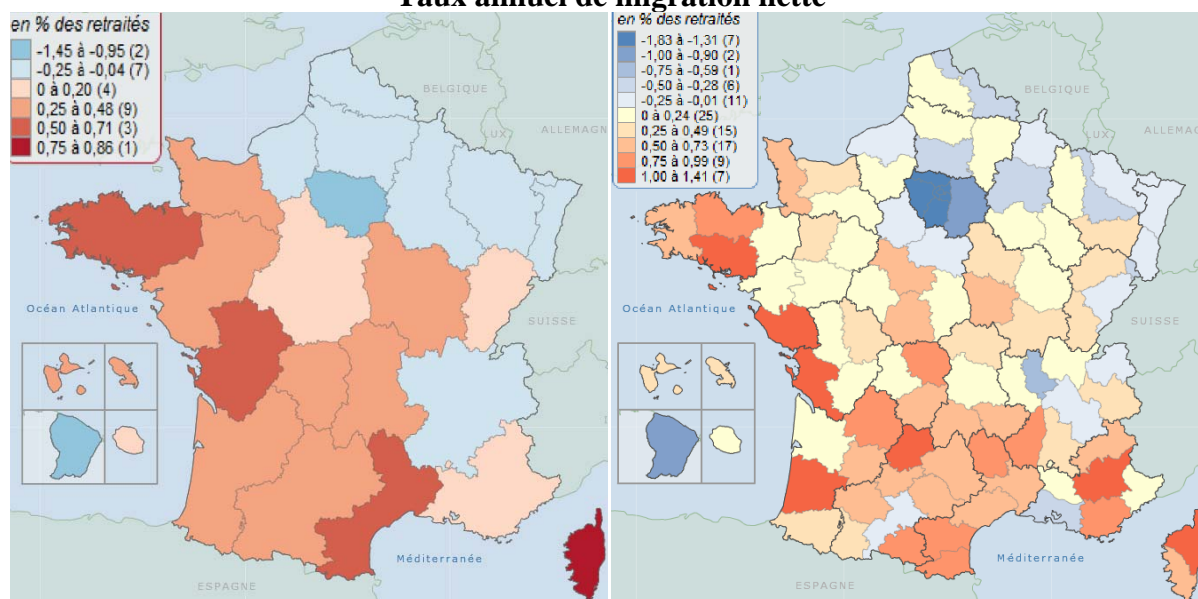
Sur la population des personnes âgées de 60 ans et plus, on retrouve les mêmes résultats. Les données publiées par l'INSEE permettent en outre de décomposer le taux de migration nette des 60 ans ou plus en ses deux composantes, taux d'entrants et taux de sortants (figure 11).

Les départements attirant le plus les personnes âgées de 60 ans et plus (taux annuel d'entrants compris entre 1,5 % et 2 %) se situent en Bretagne, sur le littoral atlantique, ou dans les régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse. Cependant, beaucoup de personnes âgées quittent également la région PACA, si bien que le taux de migration nette de cette région est à peine positif. Au contraire, bien que le Nord et l'Est soient peu attractifs, peu de personnes âgées quittent ces régions. L'Ile-de-France se distingue par un taux de sortants particulièrement élevé, avoisinant 2 %.

¹¹ Un changement dans le questionnaire du recensement ne permet pas pour l'instant de disposer d'estimations plus récentes.

¹² On divise par 5 le nombre de migrations observées sur cinq ans.

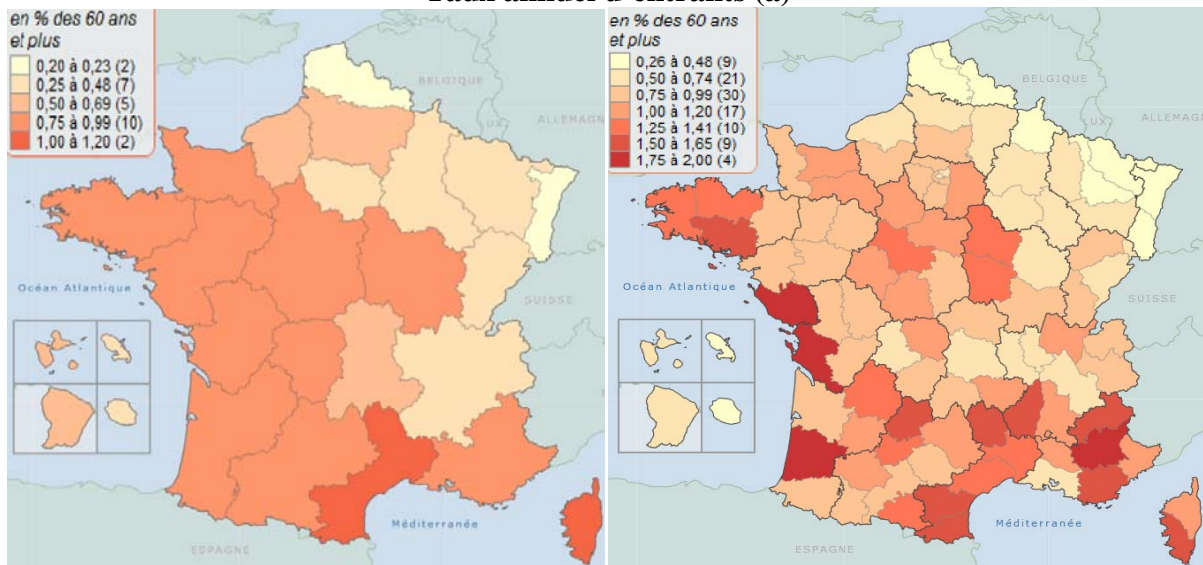
Figure 10 – Migrations entre régions/départements des retraités entre 2003 et 2008
Taux annuel de migration nette



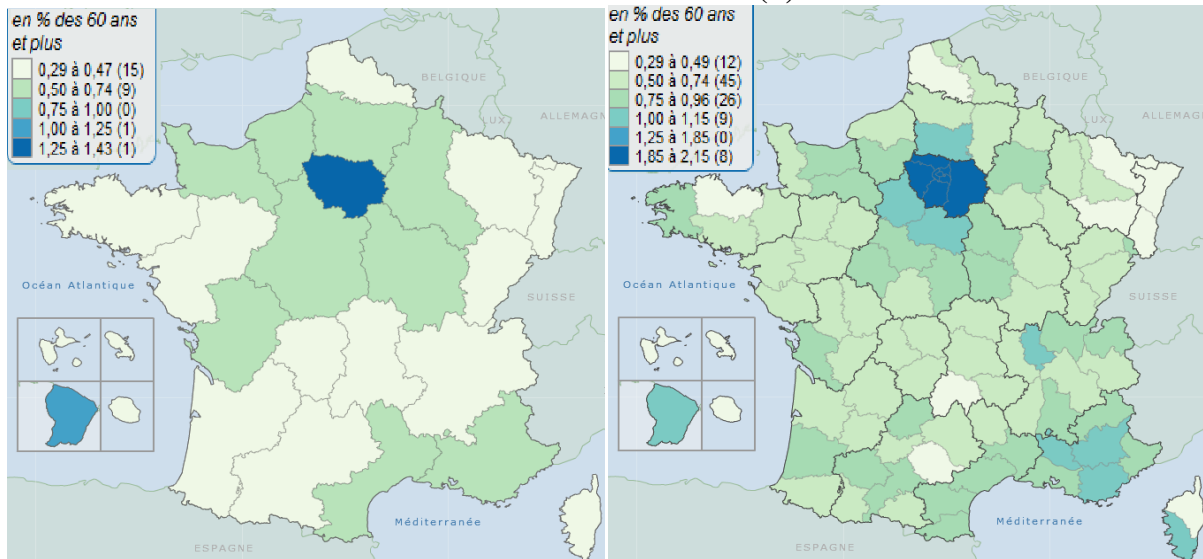
Source : INSEE, recensement 2008

Champ : migrations internes au territoire national (métropole+DOM)

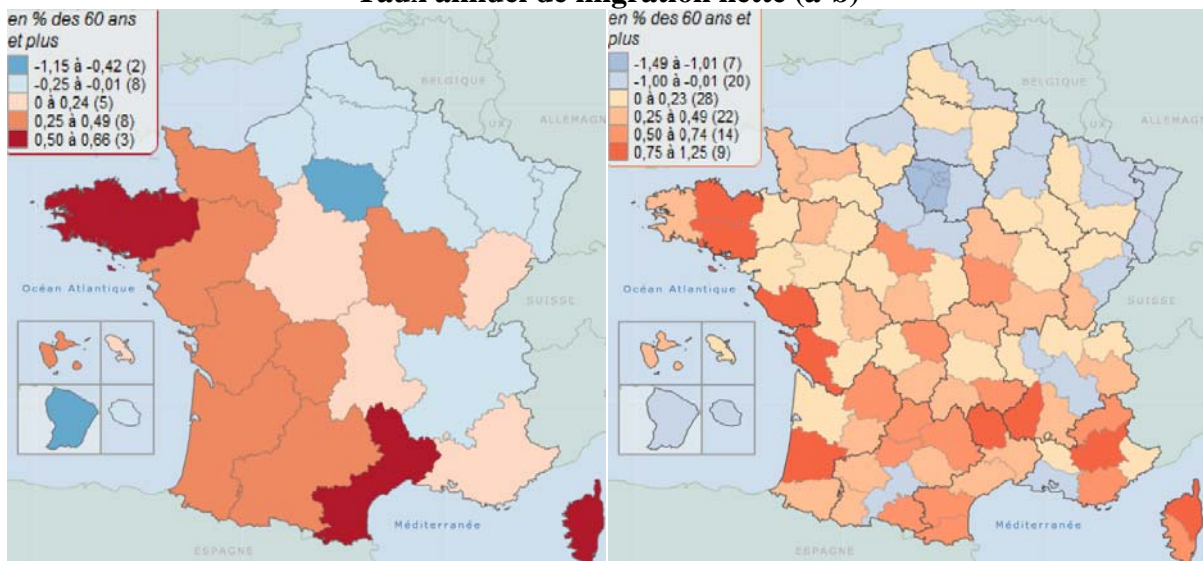
Figure 11 – Migrations entre régions/départements des 60 ans et plus entre 2003 et 2008
Taux annuel d'entrants (a)



Taux annuel de sortants (b)



Taux annuel de migration nette (a-b)



Source : INSEE, recensement 2008 - Champ : migrations internes au territoire national (métropole+DOM)